

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE 2007-2008

1- Les équipes de D1-D2 sont constituées de 6 joueurs

- 1-1** Les deux meilleurs classés (ayant le plus de points) doivent être placés en groupe A. Le moins bon classé (ayant le moins de points) doit être placé en groupe B. Pour les joueurs nationaux (liste des 1000), il faut tenir compte, d'abord des points, puis à égalité du numéro. Le classement à prendre est celui paru en fin de saison précédente pour la 1^{ère} phase et celui paru en fin de 1^{ère} phase pour la 2^{ème}.
- 1-2** Les équipes doivent être complètes, en cas contraire, voir 1-4. Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter dans l'aire de jeu à l'appel de leurs noms et jouer. Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer.
- 1-3** La participation des féminines est acceptée à raison de 3 féminines par équipe de 6 joueurs et 2 par équipe de 4 joueurs.
- 1-4** Une équipe incomplète
- 1-4-1 Pour D1 et D2 à 5 joueurs entraîne :
- A domicile, son forfait simple avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
 - A l'extérieur, pour chaque phase,
 - la première fois, application de la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 1 point au classement de la poule).
 - la seconde fois, application du forfait simple,
 - la troisième fois, application du forfait général.
- 1-4-2 à moins de 5 joueurs entraîne son forfait simple avec les conséquences attenantes.

2- Les équipes de D3-D4 sont constituées de 4 joueurs

- 2-1** Pour D3 à 3joueurs
- A domicile, son forfait simple avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
 - A l'extérieur, pour chaque phase,
 - la première fois, application de la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 1 point au classement de la poule).

- la seconde fois, application du forfait simple,
 - la troisième fois, application du forfait général.
- 2-2 Pour la D4, tolérance 1 fois à 3 joueurs en deuxième phase
- 2-3 Les poussins, benjamins ne peuvent pas être inclus dans les équipes.

3- Conditions de participation

3-1 Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit disposer :

- 3-1-1 de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} juillet de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins), disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes organisée par le CD71. Soit 48 parties/club comptabilisées sur le GP jeunes et le GP Détection à l'exception de toute autre épreuve.
- 3-1-2 Pour D1 et D2 d'un JA1 diplômé et à jour de ses recyclages
Pour D3- D4 aux choix 1 JA1 ou une équipe jeunes.

4- Brûlage des joueurs : Le calendrier comporte des numéros de tours.

4-1 Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (ordre établi à partir du classement de la saison précédente) par la Commission Sportive Départementale. Cet ordre peut être modifié en raison des montées et descentes de fin de première phase pour respecter la hiérarchie des divisions et des équipes d'un même club.

4-2 Le brûlage d'un joueur :

- 4-2-1 Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse en début de saison un tableau afin de définir la correspondance des différents tours de chaque division.
- 4-2-2 Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre du même tour de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- 4-2-3 Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre) consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. Ce brûlage est permanent. La qualification de tout joueur doit être reconsidérée après chaque rencontre à laquelle ce joueur a participé.
- 4-2-4 Le brûlage est remis à zéro en fin de première phase.
Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre dans une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que ces deux équipes sont dans la même poule au cours de la phase correspondante.

4-3 La non participation sur une date donnée de championnat.

- 4-3-1 lorsqu'une équipe X d'une association est exempte d'une rencontre de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont considérés comme ayant participé à ce tour.

4-3-2 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait au premier tour de championnat, ne peuvent participer au deuxième tour, dans cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association.

4-3-3 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour un autre tour de championnat, les joueurs ayant disputé le tour précédent au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour ce tour.

5- Déroulement de la rencontre :

5-1 Dans les quatre divisions les rencontres se disputent jusqu'à leur terme, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une équipe marque 18 ou 20 points suivant la division.

5-2 La rencontre se joue sur 2 tables affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquat et en respectant l'ordre de déroulement des parties.

5-3 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches de 11 points

6- L'administratif, le sportif, les sanctions :

6-1 Amendes :

Résultats non téléphoné en temps voulu	08 €	
Forfait	16 €	
Feuille de rencontre en retard		08 €
Feuille expédiée avec un seul feuillet	08 €	
Non règlementaire	08 €	
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	03 €	
Erreur de formation	08 €	
Equipe incomplète D1- D2 - D3		
1ère fois	08 €	
2 ^{ème} fois	16 €	
Equipe incomplète D4 (toléré 1 fois)	08 €	
Au-delà	16 €	
Non présentation des licences (par joueur)	10 €	
Joueur non licencié, match perdu 0 points	16 €	

6-2 Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier, toutefois cet horaire pourra être avancé à l'amiable entre les clubs.

La date d'une rencontre pourra être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la commission sportive Départementale pour accord.

6-3 Le résultat de chaque rencontre sera transmis, par le club recevant, par téléphone à Michel DUBOURDEAUX dès le Dimanche matin avant 12 heures (Tél. : 03 85 39 40 28).
Les feuilles de rencontres devront parvenir impérativement au plus tard le mercredi suivant la rencontre pour les envoies par la poste à :

M. BRULE Jacques
9 impasse Louis CHAMBION
71100 SEVREY

6-4 Pour les dépôts manuels, dernier délai mardi midi.

7- Formules :

7-1 1^{ère} Phase :

7-1-1 Les poules :

- D1** : 2 poules de 6 à 6 joueurs
- D2** : 2 poules de 6 à 6 joueurs
- D3** : X poules de 6 à 4 joueurs (groupe unique)

7-1-2 **A l'issue des 5 journées :**

D1-D2

- **6^{ième} journée** : les équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule se rencontrent en demi-finales croisées, les troisièmes quatrièmes et cinquièmes sixièmes également.

- **7^{ième} journée** : rencontres entre vainqueurs et entre perdants afin d'établir un classement intégral.

D3

- Selon le nombre d'équipes engagées, il sera procédé à une organisation le plus proche possible des D1-D2 sans pouvoir l'assurer.

7-1-3 **A l'issue de la première phase :**

- D1** L'équipe vainqueur monte en R3.
- D2** Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} montent en D1.
- D3** Selon le nombre d'équipes engagées (1 montée pour 6 équipes ou fraction de 6)

7-1-4 **Descentes :**

- D1** Selon descentes de régionales et montées de D2 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D2** Selon descentes de D1 et montées de D3 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.

- 7-1-5 En cas de montée(s) supplémentaire(s) en Régionale, priorité sera donné alternativement au maintien puis à la montée entre D1 et D2 puis entre D2 et D3.
En cas de descente(s) de Régionale, alternativement il y aura une descente supplémentaire d'un niveau puis une montée de moins du niveau directement inférieur et ainsi de suite entre D1 et D2 puis entre D2 et D3.
En cas d'égalité de place entre des équipes de groupes différents en D3, il sera utilisé leur goal avérage dans l'ordre : points rencontre, quotient parties, manches, points).
- 7-1-6 Pour les 3 divisions, en cas de forfait dans les rencontres des groupes de barrages, application du « forfait en cours de championnat ».
- 7-1-7 En fin de première phase, la D3 sera composée des équipes descendantes de D2, complétée par les équipes de D3 dans l'ordre de leur classement afin de former 2 poules de 6.
- 7-1-8 Les équipes supplémentaires formeront la D4

7-2 2^{ème} phase :

7-2-1 **Les poules** : idem 1^{ère} Phase pour D1-D2, D3 2 poules de 6 plus D4 (X poules de X)

7-2-1 **A l'issue des 5 journées**: idem 1^{ère} Phase, exceptés 1^{ier} et deuxièmes de D1-D2-D3-D4 qui ne joueront que la journée des titres lors de la dernière journée de championnat.

7-3 Montées-Descentes

D1 L'équipe vainqueur est championne de Saône et Loire et monte en R3.
L'équipe classée 2^{ème} monte en R3 également

D2 L'équipe vainqueur est championne de Saône et Loire, les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} montent en D1.

D3 L'équipe vainqueur est championne de Saône et Loire, les équipes classées 1^{ière} et 2^{ième} montent en D2.

D4 L'équipe vainqueur est championne de Saône et Loire, puis selon le nombre d'engagées (1 montée pour 6 équipes ou fraction de 6)

7-3-1 Pour les 3 divisions, en cas de forfait dans les rencontres des groupes de barrages, application du « forfait en cours de championnat ».

8- Constitution des poules : elles comportent chacune 6 équipes

8-1 1^{ère} phase

En tenant compte du classement intégral de la saison précédente. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par barrage ou repêchage), les montées de la division inférieure (en tenant compte de leur classement dans celle-ci).

8-2 2^{ème} phase

En tenant compte du classement intégral de la première phase. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par repêchage), les montées de la division inférieure.

8-2 Nombre d'équipes d'une même association dans une même poule

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 1 équipe de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule.

8-4 Placement des équipes dans les poules

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente.

9- Application du présent règlement :

- 9-1** Ce règlement complète et explicite le règlement général fédéral.
- 9-2** La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.
- 9-3** Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.
- 9-4** Tout appel concernant une décision de la CSD doit être fait auprès du Président du comité départemental pour présentation à la Commission Permanente chargée des appels.
- 9-5** Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan départemental.

10- Dispositions d'applications :

- 10-1** Le présent règlement est établi en juin 2007 pour application pour la saison 2007-2008.
- 10-2** Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental et des décisions du comité directeur départemental.
- 10-3** Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats régionaux masculins par équipes doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{ère} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{er} et 2^{ème} phase) les droits correspondants ainsi que les amendes.
- 10-4** Les associations inscrivant une équipe au moins en championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

Pour la Ligue, le Président du CD 71 FFFT : Michel DEGTIAR
le Président de la Commission Sportive : Jacques BRULE

Règlement établi le 5 juin 2007 pour application saison 2007-2008, porté à la connaissance des clubs du CD71 en juin 2007.

CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL SAISON 2007/2008

Suite à l'expérience de la saison 2006/2007, du retour de la nationale 2 au niveau zone et de la modification à l'échelon régional, les modifications suivantes sont apportées :

- CATEGORIES

- ❖ Messieurs : 4 catégories

- Elite
- - de 18 ans
- - de 15 ans
- - de 13 ans

- ❖ Dames : 4 catégories

- Elite
- - de 18ans
- - de 15 ans
- - de 13 ans

Une catégorie – de 11 ans pourrait être créée si les inscriptions s'avéraient suffisamment nombreuses.

- FORMULE DE LA COMPETITION

- ❖ Elite messieurs

- Division 1: 24 joueurs répartis en 4 poules de 6. A l'issue des poules, création de 3 groupes, composés respectivement des 1^{er} et 2^{ème}, des 3^{ème} et 4^{ème} et des 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule. A l'intérieur de ces 3 groupes, ¼ de finale puis ½ finale et finale pour conduire à un classement intégral de 1 à 8 dans le 1^{er} groupe, 9 à 16 dans le 2^{ème} groupe et 17 à 24 dans le 3^{ème} groupe.
- Autres divisions : Chaque division complète de 24 joueurs se verra appliquer la même formule que la division 1. Pour la division dont l'effectif serait inférieur à 24, le Juge Arbitre décidera de la formule à utiliser en fonction du nombre d'inscrits. (Voir chapitre ci-dessous)

- ❖ Autres tableaux

- Pour un nombre d'inscrits inférieur ou égal à 8, poule unique.
- Pour un nombre d'inscrits compris entre 9 et 12, 2 poules puis ½ finales croisées entre les 1^{er} et 2^{ème}, les 3^{ème} et 4^{ème} et les 5^{ème} et 6^{ème}, avec classement intégral
- Pour un nombre d'inscrits entre 13 et 16, 4 poules de 3 ou 4, puis placement dans un tableau de 16 avec classement intégral. (barrage 2^{ème} et 3^{ème} de poules, puis ¼ de finale, ½ finale et finale
- Pour un nombre d'inscrits compris entre 17 et 24, formule identique à celle d'Elite D1 avec éventuellement des poules incomplètes
- Pour un nombre d'inscrits supérieur à 24, voir tableau Elite Messieurs

- PLACEMENT DES JOUEURS

- Au premier tour, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur sa licence que lui. Du fait de la suppression du tableau – de 21 ans, les joueurs restant dans cette catégorie, ayant obtenu plus de 1 point C lors de l'édition 2006/2007 du critérium fédéral et ne participant pas à l'échelon

régional, seront intégrés dans le tableau Elite Division 1 (Voir sur le site internet du CD71 pour le nombre de points obtenus par chacun)

- Pour les autres tours, les joueurs sont placés suivant les résultats du tour précédent.

- MONTEES ET DESCENTES

- ❖ Montées en régional :

- En Elite Messieurs, montée des 2 premiers seniors et du premier – de 21 ans respectivement dans les tableaux Elite et – de 21 ans
 - 1 montée pour tous les autres tableaux

- ❖ Montées interdépartementales :

- 1 montée si le nombre de participants est inférieur ou égal à 8
 - 2 montées si le nombre de participants est compris entre 9 et 16
 - 3 montées si le nombre de participants est compris entre 17 et 24

- ❖ Descentes

Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure.